

<https://enseignants.se-unsa.org/Urgence-salariale-mobilisons-nous-le-19-mars>



Urgence salariale : mobilisons-nous le 19 mars !

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : lundi 11 mars 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Les personnels de l'Éducation nationale risquent à nouveau de faire les frais de la politique d'austérité du gouvernement. Sans augmentation salariale en vue et sans négociation sur les carrières, les métiers de l'éducation sont loin de redevenir attractifs !

Le SE-Unsa tire la sonnette d'alarme et appelle à la mobilisation le 19 mars.

>

- Aucune augmentation de salaire ?
-



La revalorisation de 10 % annoncée en 2023 n'a pas eu lieu. Le président Macron a pu tromper l'opinion publique mais les personnels de l'Éducation nationale ne sont pas dupes.

Les quelques mesures enregistrées depuis juillet 2023(*) sont clairement insuffisantes, y compris pour les AESH et les AED. Elles ne permettent pas de stopper le recul du pouvoir d'achat des agents publics.

Depuis, on oscille entre report des discussions et annonce de restrictions, laissant entendre qu'une nouvelle rigueur sera de mise... La plaisanterie n'a que trop duré...

(*) augmentation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023, augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024, prime de pouvoir d'achat pour les agents payés jusqu'à 3 250 euros bruts/mois.

- Pas d'amélioration de carrière en vue ?
-



Le changement incessant de ministres et le dispositif onéreux du *Pacte* ont mis à mal le dialogue social sur le déroulé de carrière.

Le taux annoncé de promotions à la hors-classe de 22 % en 2024 et 23 % en 2025 reste insuffisant et surtout source d'iniquité. Par ailleurs, la situation des « oubliés » du protocole de 2015 lors de la mise en place du PPCR et celle des anciens instituteurs privés de reconnaissance de leur ancienneté dans leur précédent corps n'est toujours pas réglée.

Urgence salariale : mobilisons-nous le 19 mars !

La volonté de faire des économies sur le dos des agents publics n'augure rien de positif quant aux discussions entamées dans le cadre du plan *Attractivité*, pourtant si cher à Gabriel Attal en septembre dernier.

La seule certitude des agents à ce stade c'est que leur carrière s'allonge sans aucune garantie que des améliorations permettront de la terminer dans de bonnes conditions.

- Une reconnaissance au pseudo-mérite ?

-



Le gouvernement Macron n'a jamais caché sa politique de rémunération au mérite. Dans le cadre d'une réforme à venir de la Fonction publique, seulement 5 ans après la précédente, cette volonté d'instaurer plus de mérite dans la rémunération est réaffirmée.

La valorisation des métiers de l'École au mérite existe déjà (avancement bonifié, hors-classe, classe exceptionnelle...) et constitue un facteur aggravant des inégalités, notamment pour les femmes ou les personnels en situation de handicap, de maladie. Les modalités de reconnaissance doivent permettre à tous, sans exception, de se projeter pour une carrière sur 3 grades. Les dernières mesures relatives à la classe exceptionnelle où l'avis de la hiérarchie est déterminant aggravent, elles aussi, cette iniquité !

- 10 milliards d'économies sur le dos des ministères et agents publics ?

-



On pourrait croire à une mauvaise plaisanterie ! Entre les enveloppes récupérées chaque année sur le dos des personnels et les enveloppes fléchées sur des dispositifs opposés aux réels besoins de l'École et de ses élèves (Conseil national de la Refondation-CNR, *Pacte*, uniformes, SNU...), le mot *économie* fait amèrement sourire à l'Éducation nationale !

L'avis du SE-Unsa

L'École est un investissement d'avenir pour tout un pays. Pour le SE-Unsa, ce n'est pas à elle de faire les frais d'une mauvaise politique budgétaire en rognant sur les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves.

Le SE-Unsa exige que le gouvernement mette un terme à la spirale de dévalorisation des agents publics et refuse une année blanche en matière salariale. Les modalités de hausse des salaires et des déroulés de carrière doivent être rapidement discutées.

Avec sa fédération Unsa-Éducation, le SE-Unsa est signataire d'un texte de l'intersyndicale Éducation : [lire le communiqué intersyndical](#)